



Bureau de Coopération  
Economique du Pacifique Sud



Commission du Pacifique Sud



Commission Economique &  
Sociale pour l'Asie et le Pacifique



Programme des Nations  
Unies pour l'Environnement

---

## Programme Regional Océanien de l'Environnement

---

SPREP/Etude Thématique 11

Original: Anglais

ETUDE THEMATIQUE No.11

POLLUTION DES MERS DANS LE PACIFIQUE SUD

par

Cruz A. Matos

Commission du Pacifique Sud  
Nouméa, Nouvelle-Calédonie  
Juin 1981

-----

Le présent document a été établi par la CPS au titre du projet FP/0503-79-15 en vue de contribuer à la mise au point d'un Programme régional océanien de l'environnement. Son contenu, ses conclusions et ses recommandations ne correspondent pas nécessairement aux vues du PNUE, de la CESAP, du SPEC ou de la CPS.

Les dénominations et la présentation utilisées n'impliquent aucune prise de position de la part du PNUE, de la CESAP, du SPEC ou de la CPS, concernant le statut juridique des états, territoires, villes ou zones ni sur les autorités dont ils relèvent, pas plus que sur la délimitation de leurs frontières ou limites.

-----

SPREP / Etude Thématique 11  
Juin 1981

ORIGINAL : ANGLAIS

PROGRAMME REGIONAL OCEANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

ETUDE THEMATIQUE

POLLUTION DES MERS DANS LE PACIFIQUE SUD

par

Cruz A. Matos  
Secrétariat Technique  
Comité de Coordination de la Prospection en mer  
Pacifique Sud  
(CCPM/PS)



POLLUTION DES MERS DANS LE PACIFIQUE SUD

par

Cruz A. Matos\*  
 Secrétariat technique  
 CCPM/PS

Introduction

Le Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes du Pacifique Sud (CCPM/PS) est un organe intergouvernemental créé en 1972 sous le patronage de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Son but est de développer et de promouvoir l'étude du potentiel minéral, notamment des ressources pétrolières, des plateaux, plates-formes et fonds du Pacifique Sud.

Les autres membres du CCPM/PS sont les suivants :

Iles Cook  
 Fidji  
 Kiribati  
 Vanuatu  
 Nouvelle-Zélande  
 Papouasie-Nouvelle-Guinée  
 Samoa  
 Iles Salomon  
 Royaume des Tonga

Le Secrétariat technique du CCPM/PS a été créé en 1974; il a son siège à Suva (Fidji). Il est l'organe exécutif du CCPM/PS et est notamment chargé de l'exécution du programme de travail de ce comité. Le secrétariat technique n'ayant pas de personnel, c'est le directeur de projet RAS/79/074 du PNUD qui assume ses fonctions.

La zone géographique qui intéresse le CCPM/PS est limitée à l'ouest par la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nord par Kiribati, à l'est par les Iles Cook et au sud par la Nouvelle-Zélande. La zone considérée dans le programme de travail est limitée au sud par les Tonga (voir figure 1).

---

\* Directeur du projet du PNUD RAS/79/074.

### Définition des polluants

La pollution marine est définie par le Groupe mixte d'experts OMC/FAO/UNESCO/OMM/AIEA/ONU/PNUE sur les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP) comme l'introduction par l'homme dans le milieu marin (y compris les estuaires), directement ou indirectement, de substances ou d'énergie ayant pour effets nocifs notamment de nuire aux ressources biologiques, de mettre en danger la santé de l'homme, de gêner les activités marines, y compris la pêche, de détériorer la qualité de l'eau de mer utilisable et de réduire les éléments d'agrément (GESAMP, 1976). Les "substances" ou "l'énergie" visées sont les déchets résultant de la transformation de la matière en produits ou en énergie. Ces déchets sont inhérents à toutes les activités humaines et en sont un aspect pratiquement inévitable. Tous les déchets ne sont pas par eux-mêmes des polluants; seuls le sont ceux qui produisent des "effets nocifs". Dans les conditions idéales, les déchets provenant d'une activité déterminée pourraient constituer une ressource pour une autre activité. Il y a pollution lorsque les déchets ne sont pas utilisés et qu'en outre ils ne sont pas assimilés de manière inoffensive par le système où ils sont introduits, la mer par exemple.

### Types et sources de polluants

Dans le rapport intitulé "Programme global de gestion de l'environnement", publié par la Commission du Pacifique Sud, les problèmes du milieu marin dans le Pacifique sont regroupés sous les rubriques suivantes :

- petite pêche et ressources côtières
- pêche océanique
- conservation du milieu marin
- protection contre les catastrophes
- pollution
- accidents causant une pollution catastrophique
- industries extractives
- aménagement de la zone côtière

Dans la rubrique générale de la pollution, les principales sources de pollution marine dans le Pacifique Sud sont les suivantes :

- déchets industriels
- déchets ménagers
- déchets agricoles
- hydrocarbures
- déchets de dragage
- écoulements miniers
- érosion du sol



Au cours des trois dernières années, trois croisières océanographiques de six mois ont été effectuées dans la zone du programme de travail au titre du projet du PNUD. Les observations visuelles faites par notre personnel scientifique nous ont amené à conclure que le Pacifique Sud est relativement exempt de pollution causée par l'homme, sauf dans les eaux côtières des îles peuplées; c'est une conclusion partagée par le personnel scientifique de l'Institut océanographique néo-zélandais, sur la base d'observations faites au cours de ses croisières océanographiques. Elle n'est pas surprenante si l'on considère que les archipels de la région du Pacifique Sud ne couvrent qu'une superficie totale de 600.000 km<sup>2</sup> environ de terres émergées, au milieu d'un vaste océan de plus de 20 millions de km<sup>2</sup> - en ne tenant compte que des zones marines situées à 200 miles nautiques au maximum de la terre (voir tableau 1).

C'est donc une bande généralement étroite de la bordure océanique ou de la zone côtière peu profonde qui pose notre problème fondamental. Les pays insulaires du Pacifique sud, s'efforçant de s'éloigner de la monoculture et de franchir le seuil du développement afin de se doter d'une économie moderne plus diversifiée, connaissent un processus de concentration extraordinaire, sans cesse accéléré, qui se traduit par un accroissement de la population des zones urbaines en expansion, des navires plus nombreux et plus gros dans des ports plus grands et mieux aménagés, des navires-citernes plus gros, une concentration plus forte des investissements dans des installations industrielles, des centres de transformation, des centrales électriques, des conserveries de poisson et des entreprises minières de plus grandes dimensions, le tout localisé sur le littoral. Pire encore, ce phénomène a un "effet de concentration" parallèle secondaire qui produit de nouveaux types de rejets de déchets d'un niveau sans précédent dans le milieu marin voisin, facilement accessible. Même le développement à l'intérieur des terres amène à la mer ses déchets concentrés, portés par les fleuves et rivières dont les eaux déversent normalement les polluants qu'elles contiennent précisément à l'endroit où les concentrations étaient déjà fortes au départ, c'est-à-dire généralement dans des ports très actifs. Les rejets de déchets se concentrent précisément dans les régions côtières très utilisées pour la pêche, les loisirs et les transports, et où se trouvent également les barrières naturelles de récifs coralliens, de mangroves et d'herbes marines qui arrêtent les fortes vagues et protègent les villes, les ports, les appontements, les bassins et les installations industrielles et de transformation.

Nous nous trouvons donc en présence d'un nombre important et croissant d'utilisations et d'usagers concurrents, confinés dans une bande étroite d'eau peu profonde et souvent localisés dans une ou plusieurs zones ou sections déterminées du littoral. Or l'utilisation de ces zones côtières comme moyen d'élimination et de traitement de quantités croissantes de déchets polluants pourrait devenir incompatible avec d'autres utilisations.

Cela ne veut pas dire que la haute mer soit à l'abri de la pollution. En fait, il faut veiller soigneusement à limiter les effets sur l'environnement de la prospection et des forages pétroliers en mer, de l'extraction de nodules de manganèse du fond de l'océan - possibilité dont on parle beaucoup - des vidanges habituelles ou accidentelles d'hydrocarbures par les navires, des rejets de matières nucléaires, des méthodes d'élimination des déchets et des déversements de boues et de déblais. Tous ces effets doivent être étudiés de manière hautement prioritaire - et en fait, le sont déjà - par les divers organes internationaux et régionaux dont le mandat englobe les parties des océans constituant la res communis, c'est-à-dire les parties appartenant en commun à toutes les nations.

Pour les petits pays insulaires, il n'est pas important (même s'il est pertinent) de savoir s'il y a des limites à la capacité qu'ont les océans du monde ou le Pacifique Sud en particulier d'absorber des déchets insulaires qui ne peuvent qu'augmenter très faiblement la pollution de l'ensemble d'une région où l'on trouve des pays plus grands et plus industrialisés en bordure du Pacifique. Ce qui est important, c'est la petite bande océanique peu profonde qui entoure les archipels, et que les insulaires utilisent quotidiennement pour vivre. Quelles sont les limites d'absorption dans cette bande? Y existe-t-il un point de saturation pour un polluant donné ou pour des combinaisons de polluants? A quel moment cette zone sera-t-elle incapable d'absorber ou de disperser des concentrations plus élevées ou des quantités supplémentaires de déchets?

Il ne faut pas oublier que les villes côtières des pays insulaires sont des pôles commerciaux, industriels et résidentiels en expansion et se développent plus rapidement que les zones rurales, ce qui entraîne des concentrations de plus en plus denses de population et d'activités génératrices de déchets précisément aux emplacements de la bordure océanique où la charge de pollution était déjà la plus grande, et où son taux d'accroissement est aussi le plus élevé.

Tels sont les lieux exposés à la pollution sur lesquels nous devrions faire porter immédiatement notre attention, en en dressant des cartes appropriées et en procédant à des études de base simples mais de plus en plus étendues, d'une portée et d'une échelle adaptées au développement actuel et projeté à la croissance et à la charge polluante. Nous avons besoin de renseignements sur la nature des changements provoqués par les activités humaines et les concentrations de polluants dans les zones côtières. A quel moment dépasse-t-on vraiment les limites permises? Qui serait responsable d'une rupture du système par surcharge, et comment empêcher une telle rupture? Les gouvernements et les organismes compétents des Nations Unies, ainsi que les autres institutions appropriées devraient se pencher sur ces questions en y mettant beaucoup plus d'empressement qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Suva (Fidji)  
Mai 1981.

---



T A B L E A U 1

Pays membres du CCPM/PS :

PAYS	POPULATION (1976)	SUPERFICIE (KM2)	SUPERFICIE EN COMPTANT LA ZONE COTIERE (KM2)
Iles Cook	18.112	241	1.388.000
Fidji	585.000	18.272	1.108.000
Kiribati	53.500	567	3.466.000
Vanuatu	99.325	14.763	1.152.000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2.908.000	222.999	2.011.000
Samoa	151.275	2.841	219.000
Iles Salomon	196.823	29.785	1.376.000
Royaume des Tonga	90.128	699	809.000
Totaux partiels	4.102.163	290.167	11.529.000
Nouvelle-Zélande	3.148.400	268.630	4.766.800
TOTAUX	7.250.563	558.797	16.295.800

Note : La superficie des zones côtières est estimée d'après une carte indiquant les limites approximatives de la zone économique exclusive.



FIGURE 1









